



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La reconstruction du Parlement franchit un cap décisif

Les autorités vaudoises ont pris connaissance avec satisfaction du verdict rendu le 31 mai par la Cour de droit public du Tribunal fédéral. La Haute Cour confirme le jugement prononcé le 18 mars dernier par la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, validant ainsi définitivement le décret du Grand Conseil qui accorde un crédit de 17 millions à la reconstruction du Parlement vaudois. Le projet finalisé sera mis à l'enquête au début de cet automne et le chantier peut être envisagé dès le printemps 2014.

Les autorités vaudoises rappellent que c'est dans un double objectif de consensus et de clarté qu'elles ont engagé la procédure contestée. Le Tribunal cantonal a déclaré irrecevable le recours déposé contre le décret du Grand Conseil du 27 novembre 2012 accordant un crédit de 17 millions pour la reconstruction du Parlement vaudois. Le Tribunal fédéral vient de confirmer ce verdict, et le décret se trouve définitivement validé.

Les Autorités tiennent à aller de l'avant pour reconstruire rapidement un édifice en ruine depuis plus de dix ans au cœur de la Cité de Lausanne. Le Parlement vaudois pourra ainsi retrouver avant la fin de la législature 2012-2017 un siège moderne, digne de son rôle et valorisant son site historique de réunion.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juin 2013

Philippe Martinet, président du Grand Conseil, 076 368 10 41; Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures, 021 316 20 01. www.parlement.vd.ch